COMMUNE DE SAINT-MARTIN-D'HARDINGHEM

AVIS DE MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

En application des dispositions de l'arrêté de Monsieur le Président du SIDEN-SIAN en date du 13 Décembre 2021, le zonage d'assainissement des eaux usées de la Commune de SAINT-MARTIN-D'HARDINGHEM, adhérente au SIDEN-SIAN, sera soumis à l'enquête publique du Vendredi 14 Janvier 2022 au Mercredi 16 Février 2022 inclus. Monsieur Vital RENOND assumera les fonctions de Commissaire Enquêteur.

Pendant le délai susvisé :

- Un dossier sera déposé à la Mairie de SAINT-MARTIN-D'HARDINGHEM, siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations ou propositions sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur, Mairie de SAINT-MARTIN-D'HARDINGHEM, lequel les annexera au registre.

La mise en œuvre des mesures barrières font l'objet d'un protocole détaillé d'accueil du public en Mairie (réception du Commissaire Enquêteur et consultation du dossier).

Le dossier est également consultable sur le site www.noreade.fr via le lien : https://agenceenligne.noreade.fr/enquete-publique

Chemin d'accès :

Assainissement/Collecte et traitement des eaux usées/Consulter les enquêtes publiques

Les observations ou propositions pourront être soit :

- Consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en Mairie de SAINT-MARTIN-D'HARDINGHEM
- Adressées, par écrit à Monsieur le Commissaire enquêteur, à la Mairie de SAINT-MARTIN-D'HARDINGHEM, lequel les annexera au registre d'enquête
- Envoyées sur l'adresse mail suivante : epzonage.saintmartindhardinghem@noreade.fr

Ces observations ou propositions seront également consultables sur le site internet.

Le Commissaire enquêteur recevra à la Mairie de SAINT-MARTIN-D'HARDINGHEM les jours et heures suivants :

Vendredi 14 Janvier 2022 de 09H00 à 12H00
Mercredi 26 Janvier 2022 de 15H00 à 18H00
Samedi 5 Février 2022 de 09H00 à 12H00
Mercredi 16 Février 2022 de 14H00 à 17H00

afin de recevoir les observations ou propositions, écrites ou orales, du public ou encore pour répondre à d'éventuelles demandes d'informations.

Compte tenu du contexte sanitaire, le port du masque et le respect des gestes barrières seront exigés sur le lieu de permanence et de consultation du dossier. Il est également conseillé de se munir d'un stylo pour porter les observations ou propositions sur le registre d'enquête.

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront consultables pendant un an en version papier à la Mairie de SAINT-MARTIN-D'HARDINGHEM et en version informatisée sur le site internet de Noréade (avec le dossier d'enquête publique).